



Planification urbaine et développement territorial : enjeux et opportunités pour les villes d'Afrique

Atelier de Dakar
15 au 17 avril 2019

DECLARATION DE DAKAR

Les villes et les partenaires signataires des conventions de Marrakech du 23 novembre 2018, présents à l'atelier de Dakar du 15 au 17 avril 2019, tiennent à exprimer leurs remerciements au Maire de la ville de Dakar, Madame Soham El Wardini, pour l'invitation et l'organisation de l'atelier sur le thème « *Planification urbaine et développement territorial : enjeux et opportunités pour les villes en Afrique* » et consacré à la mise en œuvre des conventions de partenariat.

Les participants tiennent à exprimer leurs remerciements au gouvernement de la République du Sénégal représenté par le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène Publique.

Cet atelier a été représenté par les villes suivantes objet de conventions bilatérales :

- Abidjan et Casablanca,
- Abomey, Al Hoceima et El Jadida,
- Dakar et Rabat,
- Jinja et Essaouira,
- Rufisque et Dakhla,
- Yaoundé et Marrakech.

La Conférence a également connu la participation des partenaires signataires des conventions de Marrakech : CGLU Afrique – Holding Al Omrane – Majal – ONU-Habitat, avec l'appui de l'Association des Maires du Sénégal.

Au terme des travaux, les participants à l'atelier de Dakar et leurs partenaires s'engagent à :

1. Développer un cadre de convergence, de partenariat et de coopération stratégique entre l'ensemble des villes signataires des conventions de partenariat autour des problématiques communes en matière de planification urbaine et de développement territorial, aux fins de relever les défis et de tirer parti des opportunités qu'offrent les villes d'Afrique ;
2. Renforcer l'appui et l'accompagnement des villes signataires en matière d'instruments techniques, de mécanismes institutionnels et de procédures réglementaires, pour une planification urbaine maîtrisée et un développement territorial intégré et durable ;

3. Engager les principaux partenaires des villes signataires dans la mise en œuvre des conventions, selon un calendrier défini d'un commun accord entre les parties prenantes ;
4. Mobiliser les agences urbaines du Maroc liées aux villes africaines signataires en vue de la mise en œuvre effective des conventions avec pour objectif la création, à moyen terme, d'agences urbaines ou établissements assimilés dans les différentes villes ;
5. Mettre en place un programme de renforcement des capacités dans le domaine de la planification urbaine et du développement territorial en faveur des villes signataires des conventions ;
6. Traduire la mise en œuvre des partenariats dans le cadre d'un programme triennal sous la forme d'une feuille de route et d'un programme dont les résultats seront présentés lors du prochain Sommet Africités en 2021 au Kenya ;
7. Inscrire la démarche et les résultats de l'atelier de Dakar dans le cadre des agendas internationaux des villes et territoires tels que les Objectifs de développement durable, le Nouvel Agenda Urbain et la Charte Africaine des Valeurs et des Principes de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local.

Dakar, le 17 avril 2019